Saint-Martin-en-Haut

Département du Rhône

Communauté de Communes
des Monts du Lyonnais

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° : 2026 - 367

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT – 56 Grande Rue – Dmax

Nom du pétitionnaire	**Dmax**
Adresse du pétitionnaire	**253 Avenue Berthelot 69008 LYON**
Date de la demande	14/10/2026
Objet de la demande	Déménagement
Adresse	56 Grande Rue, 69850 Saint-Martin-en-Haut
Date et Durée	23/11/2026 de 08h00 à 15h00

Le Maire de Saint-Martin-en-Haut,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment l'article R.511-1
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu la demande formulée par l'entreprise Dmax en date du 14/10/2026,
Considérant qu'en raison d'un déménagement, 56 Grande Rue, en agglomération sur le territoire de la commune de Saint Martin ne Haut, il convient de règlementer le stationnement,

ARRÊTE

Article 1er :
Le lundi 23/11/2026 de 08h00 à 15h00 :
Le stationnement sera réservé à **l'entreprise Dmax** sur 5 places de parking au plus près du 56 Grande Rue.

Article 2 :
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière est mise par l'entreprise Dmax.

Article 3 :
Les dispositions définies par le présent arrêté prend effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 :
Madame le Maire de la commune de Saint Martin en Haut et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Saint-Martin-en-Haut, le 22/10/2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Nathalie FAYET

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(RHONE)